



Réf. : V. Malavielle/G. Brès

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le quatorze septembre deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

Présents :

A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD V. CARBONELL,
H. CRISTAU, M. DUFOUR, C. FAUCONNIER, G. GRABIEL,
J. HELSEN. A. HUGUES, M-L. MALATERRE, B. MEYNIER,
M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR, P. SEGURA,
F. THOMAS, J-L. VALETTE, P. VANDROUX. E.
VERDELHAN.

Absent excusé :

A. AMASIO, a donné pouvoir à F. THOMAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 08 juillet 2009

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

SCOLAIRE & SOCIAL
Marie-Françoise BA

SCOLAIRE.

RENTRÉE SCOLAIRE 2009-2010

ÉCOLE MATERNELLE : 4 classes à double niveau : 106 élèves

Toute petite section : 7 élèves

Petite section : 31 élèves

Moyenne section : 38 élèves

Grande section : 30 élèves

ÉCOLE PRIMAIRE : 7 classes dont 2 à double niveau : 163 élèves

1CP 23 élèves

1 CP /CE1 20 élèves

1CE1 24 élèves

1CE2 25 élèves

1CE2/CM1 22 élèves

1 CM1 26 élèves

1 CM2 23 élèves

ÉCOLE DES GARRIGUES :

2 classes pour un total de 41 élèves dont 9 de Saint-Aunès

1 classe maternelle 17 élèves

1 classe élémentaire 24 élèves

Nous avons reçu et appliqué les directives de la Préfecture pour les écoles en ce qui concerne la grippe. Nous avons doté les écoles de savon liquide, de gel hydroalcoolique, de papier essuie mains, de masques, une partie des poubelles à couvercle et à pédales a été livrée, le reste est en commande et sera livré dès réception. Les écoles ont également un thermomètre frontal comme préconisé dans la circulaire. A aujourd'hui il n'y a pas de cas recensé aux écoles.

SOCIAL.

La semaine bleue est fixée du 19 au 23 Octobre. C'est la semaine nationale destinée aux personnes âgées et handicapées. Sur notre commune l'association France ALZHEIMER donnera une conférence à la salle polyvalente le lundi après-midi 19 Octobre. Le club de l'âge d'or sera invité et la publicité se fera par voie d'affichage.

FINANCES
Henri CRISTAU

I - VIREMENTS DE CRÉDITS :

A - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

DIMINUTION		SUR CREDITS	DEJA ALLOUES	AUGMENTATION DES CREDITS		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	
Op. 920 - 2313	Salles Associatives	- 4.300	Op. 957 - 2313 Op. 948 - 2313	Eglise Club House Tennis	+ 1.000 + <u>3.300</u> + 4.300	
Op. 945 - 2312	Terrain de Foot.	-28.000	Op. 937 - 2313	Salle Evolution	+ 28.000	
Op. 954 - 315	Place Mairie	- 13.500	Op. 946 - 2313	Médiathèque	+ 13.500	
Op.958	Impasse du Parc	- 4.200	27- 274	Autres immobilisations : Prêts	+ 4.200	
	TOTAL	- 50.000		TOTAL	+ 50.000	

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame le Sénateur-Maire, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-dessus.

B - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 :

Monsieur Henri CRISTAU, présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 3 pour nous permettre d'enregistrer les recettes postérieures au vote du Budget Primitif ainsi que les dépenses correspondant à ces recettes.

La décision modificative n° 3 s'établit comme suit :

C - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
2315	Installation Matériel	- 294.000 €	2151	Voirie - Réseaux	+ 294.000 €
	TOTAL	- 294.000 €		TOTAL	+ 294.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le virement de crédit indiqué dans le tableau ci-dessus.

III : VALORISATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE - Demande de subvention.

Dans le cadre de la valorisation et l'aménagement du village, Madame le Sénateur-Maire, présente au Conseil Municipal, le dossier d'aménagement du Square et des Jardins de la Mairie.

Ce projet permettra de terminer les aménagements urbains entre la Mairie et les Salles Associatives récemment construites ; ce dernier, présenté par le Cabinet BET SERI, et adopté par le Conseil Municipal, se répartit financièrement en 3 lots :

- Lot n° 1 : « Voirie et réseaux humides », pour un montant de : 163.331 €,
 - Lot n° 2 : « Réseaux secs, éclairage public » ; pour un montant de : 92.150 €,
 - Lot n° 3 : « Espaces verts et arrosages », pour un montant de : 33.548 €,
- Soit un montant total de : **289.029 €**

Ces travaux seront réalisés grâce à une participation de la Communauté de Communes du Pays de l'Or, dans le cadre d'un fonds de concours, une subvention espérée du Département et un complément sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet précité, sollicite du Département la subvention la plus large possible pour la réalisation du Square et des Jardins de la Mairie, s'engage à voter au Budget Supplémentaire les fonds complémentaires nécessaires.

IV - PARVIS DE LA MAIRIE - demande de subvention.

Dans le cadre de l'aménagement général des Jardins de la Mairie, « Un parvis » va être réalisé pour permettre l'embellissement du Site.

Le montant de ces travaux, estimé par le Cabinet SERI, responsable du projet, se répartit en 3 lots :

- Lot n° 1 : « Voirie et réseaux humides » : 44.685 € H.T.,
 - Lot n° 2 : « Réseaux secs, éclairage public » : 16.100 € H.T.
 - Lot n° 3 : « Espaces verts » : 328 € H.T.
- Soit un montant total de :**61.113 € H.T.**

Le financement de ces travaux sera assuré par les fonds propres de la Commune en complément d'une subvention espérée du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet précité, sollicite du Département la subvention la plus large possible pour la réalisation de ce parvis, s'engage à voter au Budget Supplémentaire les fonds complémentaires nécessaires.

V - RECOUVREMENTS : Produits locaux : autorisations et seuils de poursuites.

Dans le cadre de sa mission de recouvrement des recettes, le Trésorier Principal municipal dispose d'une autorisation générale et permanente de notifier les commandements de payer.

Jusqu'à présent, les poursuites ultérieures (oppositions à tiers détenteurs, saisies), devaient être autorisées par l'ordonnateur.

Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, permet à la fois d'alléger la charge de signature de l'ordonnateur et d'accélérer les procédures de recouvrement, puisqu'il étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable assignataire une autorisation permanente ou temporaire pour tous les actes de poursuite.

C'est pourquoi, plutôt que de solliciter notre accord acte par acte, Monsieur le Trésorier Principal municipal nous propose de mettre en œuvre les dispositions offertes par le décret n° 2009-125 du 03 février 2009 :

- donner au Trésorier Principal municipal, pendant toute la durée du mandat, l'autorisation de procéder à toutes les poursuites qu'il jugera devoir actionner à l'encontre de tous les débiteurs, pour un recouvrement plus rapide de l'ensemble des créances, et pour l'ensemble des budgets.

D'autre part, dans un souci de bonne gestion (concentration des efforts sur les cotes à enjeux), Monsieur le Trésorier Principal municipal nous propose de déterminer un montant raisonnable concernant les seuils de poursuites (à paramétrer par nos soins dans la nouvelle application informatique HELIOS), qui pourrait être fixé à :

- 5€ pour l'émission des titres (prévu dans le CGCT, art. L 1611-5 et D 1611-1).
- 15 € pour l'édition de commandement,
- 45 € pour l'édition de saisie.
- concernant les oppositions à tiers détenteurs : 130 € (organisme bancaires) et 30 € (employeurs et autres tiers) seuils minima prévus par la réglementation.

Les cotes devenues irrécouvrables à l'issue de ce dispositif, seraient présentées en non valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Trésorier Principal municipal à mettre en œuvre les dispositions de recouvrement ouvertes par le décret n° 2009-125 du 03 février 2009.

SECURITÉ
Henri CRISTAU

I - Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays de l'Or.
Mise en œuvre de dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-17, L 5211-5- , L2211-1 et suivants, D2211-1 et suivants,
- Vu la délibération N° 2009/110 du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2009, relative au transfert de la compétence « mise en œuvre des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver le transfert à la Communauté de Communes du Pays de l'Or de la compétence « mise en œuvre des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance » dans les conditions décrites ci-dessus,
- . de préciser que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charge,
- . d'autoriser Madame le Sénateur-Maire à prendre toutes mesures nécessaires et à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert à la Communauté de Communes du Pays de l'Or de la compétence « mise en œuvre des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance » dans les conditions décrites ci-dessus, précise que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charge, autorise Madame le Sénateur-Maire à prendre toutes mesures nécessaires et à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

SPORTS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE
Pierre SEGURA

I - PROGRAMME D'UTILISATION DES SALLES

Monsieur Pierre SEGURA, Adjoint aux « Sports –Associations – Jeunesse », présente au Conseil Municipal, le règlement fixé pour les modalités d'utilisation de la salle « Robert BASSAGET ».

« Art. 1 : Utilisation de la salle

La municipalité se réserve le droit d'utiliser prioritairement cette salle.

En dehors de toute autre utilisation décidée par la municipalité, cette salle peut-être attribuée :

A – Aux Ecoles : les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 16h30 (pendant les périodes scolaires).

B – A l'Association «Les Dansaires » : les lundi , mercredi et jeudi : de 18h00 à 22h30 (pendant la période d'activité de cette association, soit du 01/09 au 30/06).

C –Aux habitants de Saint-Aunès, suivant les modalités de l'Art.2 ci-après :

Art. 2 : Location de la salle aux habitants de SAINT-AUNES

A – La salle peut-être louée aux habitants pour les évènements ci-après :

- 1 - Mariage
- 2 - Baptême
- 3 - Anniversaire (1)
- 3 - Anniversaire de mariage (1)
- 4 - Autres évènements exceptionnels (2)

B – Dates – Horaires

La salle est mise à disposition des particuliers du : Vendredi 16 h 30 au Lundi 8 h 00
Elle peut être éventuellement louée les autres jours pendant les vacances scolaires d'été.

C – Obligations des utilisateurs

Ces obligations, en outre, sont précisées dans le règlement intérieur.

D – Prix de la location

Le prix de location est fixé à 400 € TTC, pour la durée prévue à l'article 2. B.

La caution est fixée à 1200 €.

Ces deux chèques à l'ordre du Trésor Public seront remis par le demandeur lors de la réservation.

Le chèque de caution sera restitué, si rien ne s'y oppose après remise à disposition de la salle.

E – Délai de réservation

1- Pour les mariages : les demandes écrites de réservation seront prises en compte au plus tôt un an avant la date effective de location

2- pour les autres cas prévus à l'article 2-A : les demandes écrites de réservation seront prises en compte au plus tôt 6 mois avant la date effective de location.

(1) multiple de 10

(2) à soumettre à la commission. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement fixé pour les modalités d'utilisation de l'espace « Robert BASSAGET ».

II - JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Monsieur Pierre SÉGURA, Adjoint aux « Sports –Associations – Jeunesse », dresse un bilan très positif de la journée des Associations. Un nombreux public a visité les stands et de nouvelles adhésions ont été enregistrées par chaque association.

TRAVAUX

Alain HUGUES

I - OUVERTURE DES PLIS

.1 - Nettoyage des locaux municipaux.

Monsieur Alain HUGUES, Président de la Commission des Travaux, présente au Conseil Municipal, les conclusions de la Commission d'Ouverture des Plis, concernant « Le nettoyage de locaux municipaux».

Cinq entreprises ont été contactées, après analyse des Offres la Société SOLONET MEDITERRANEE, mieux disante, a été retenue.

Après lecture du contrat d'entretien qui s'élève à 355 € H.T. pour un passage sur l'ensemble des bâtiments communaux, Monsieur Alain Hugues, Adjoint aux Travaux, propose au Conseil Municipal de le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Sénateur-Maire, à signer le contrat avec la Société SOLONET MEDITERRANEE attributaire, au prix de 355 euros, H.T. pour un passage sur l'ensemble des bâtiments communaux.

2 - Avancement des chantiers.

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint à la Commission des Travaux, dresse le bilan des travaux exécutés durant la période estivale par les services techniques, ainsi que les grands travaux réalisés dans les groupes scolaires « Albert Dubout » et « Les Garrigues ».

- Réfection des chemins ruraux,
- Modification de l'éclairage dans 4 salles de l'école maternelle,
- Réalisation de traversées de chaussée pour réseau pluvial [Chemin des Mazes]
- Travaux de rénovation à l'église [vitreaux, pierres apparentes],
- Création d'un éclairage pour un cour de tennis,
- Aménagement des abords du Tennis Club [dallage, espaces verts,...),
- Faucardage et curage des fossés sur les chemins ruraux.

URBANISME

Alain AQUILINA

I - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

. Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation - P.P.R.I.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation -P.P.R.I. de l'Etang de l'Or Sud approuvé le 24 février 2004 a été annulé par décision du Tribunal Administratif de Montpellier le 04 octobre 2005, décision confirmée par la Cour Administrative d'Appel en décembre 2006 pour absence de distinction entre zones de précaution et zones de danger dans les zones naturelles.

Par arrêté n° 2006-01-2073 du 31 août 2006, Monsieur le Préfet de l'Hérault a prescrit l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation - PPRI sur les communes de Candillargues, Lansargues, Mudaison et Saint-Aunès.

La procédure d'élaboration des P.P.R.I. a atteint la phase de consultation. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes est saisie pour rendre un avis motivé sur les projets de P.P.R.I. des 4 communes indiquées ci-dessus.

L'analyse des documents transmis par le Direction Départementale des l'Equipement de l'Hérault en date du 16 juillet 2009, permet de mettre en évidence les observations suivantes :

➤ Secteur de la Balaurie : sur le Parc d'Activité Saint-Antoine, entre les profils 2 et 4, la zone classée en zone d'aléa modéré paraît peu opportune compte tenu des importants

travaux effectués pour la réalisation de bassins de rétention et de requalibrage de la Balaurie. Dans ce contexte, cette zone pourrait être classée en zone d'aléa résiduel.

➤ Secteur de la Cadoule: la zone classée en zone d'aléa fort nous paraît trop importante, notamment pour la partie en bordure du Parc d'Activité Economique Saint-Antoine au vu des travaux de réalisation des bassins déjà cités ainsi que des travaux prévus dans le cadre de l'extension du Parc (projet Orchestra, dont le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'instruction).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Sénateur-Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet de P.P.R.I.

II - ECO PARC

. Inauguration

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme et Environnement, informe le Conseil Municipal que l'inauguration de l'Eco Parc, suivie d'une visite des dernières sociétés implantées [WÜRTZ/ACTEM/FAURY (début d'un entrepôt)] en présence du Président du Conseil Général, aurait lieu le vendredi 18 septembre 2009 à 18 h 30. A cette occasion, le *TOTEM* signalant la zone sera découvert.

. ORCHESTRA Enquête Publique

La Société ORCHESTRA a déposé, le 30 juin 2009 auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault, un dossier concernant, dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'installation d'une plate forme logistique avec entrepôt pour produits textiles et chaussures de l'entreprise ORCHESTRA.

Monsieur le Préfet de l'Hérault a désigné Monsieur LOPEZ, Commissaire Enquêteur. Les modalités de l'enquête seront fixées par arrêté municipal.

III -PARC D'ACTIVITES

. Comité de Pilotage

Monsieur Alain AQUILINA donne un compte rendu du dernier Comité de Pilotage et des nouvelles installations en instance d'approbations :

« 1 - POINT COMMERCIALISATION LOTISSEMENTS N° 1 ET 2

Lots 1 et 2 – sarl POLYDECOR

Le Département de l'Hérault a confirmé par délibération sa volonté de racheter ces 2 lots à la S.A.R.L. POLYDECOR, qui n'a pas été en mesure de réaliser les constructions projetées à l'origine.

La signature de l'acte notarié est programmée à octobre 2009.

Ce terrain fait actuellement l'objet d'études de la part de la société BREGUIBOUL, pré-agrèée lors du Comité de Pilotage précédent.

Lot 10 – SCI IMMOLAUSEG (Société STIM)

L'instruction de la demande de Permis de Construire de cette entreprise a révélé une erreur sur la fiche de lot lors de la vente, liée à la servitude de survol des lignes à haute tension.

Le Département, Hérault Aménagement et l'agence d'architecture Coste sont à la recherche d'une solution pour cette entreprise via si possible une modification du projet architectural ou, à défaut, un échange de terrain.

Lot 16 – SCI TRAIBORD

La vente de ce terrain, en vue de l'implantation de l'entreprise 3D Méditerranée, est intervenue le 15 juin 2009.

Lot 23 – ABSYS Informatique

La signature d'un compromis de vente pour ce terrain est intervenue le 18 juin 2009, en vue de l'installation de la société ABSYS, prestataire de services en informatique.

Lot 25 – SCI L'EN-VOL

La signature du compromis de vente est intervenue le 29 juin 2009, en vue de l'installation d'un restaurant (Brasserie + gastronomique) et de locations de salles de réunions.

Lot 27 – VIVE LE JARDIN

Un entretien a eu lieu fin août 2009 entre VIVE LE JARDIN, JARDILAND et Hérault Aménagement.

Le groupe JARDILAND doit décider courant octobre 2009 s'il engage ou non la construction de la jardinerie malgré le recours en appel contre son autorisation CDEC.

La Commune de Saint Aunès et Hérault Aménagement ont indiqué au représentant de JARDILAND qu'il n'était pas judicieux d'envisager une nouvelle demande de CDAC pour ce projet.

2 - NOUVELLES DEMANDES DE PREAGREMENT OU AGREMENT LOTISSEMENT N° 2Avis favorable :

SARL CRYONEXT et SARL CRYOTEC : Sociétés de fabrication, commercialisation, service après vente et réparation d'équipements de laboratoire à très basse température (-80 °C).
Le lot n° 39 est attribué à cette société.

Hors lotissement : la demande d'implantation d'une activité reprographie / photocopie dans le secteur triangle est acceptée.

Avis défavorables :

BATI COFFRAGE : Fabrication de coffrages en polystyrène pour les entreprises de BTP.
En raison de la nature d'activité.

Julie ESCASSUT : Organisation d'évènements, séminaires, congrès, réceptions, mariages.
En raison de l'absence de garanties (entreprise non créée), et de la concurrence avec l'activité de la SCI L'EN-VOL.

3 - AGREMENT SUR ESQUISSESLot 19 – Ligne Azur Grosfilex

Avis favorable sur l'esquisse présentée.

Lot 21 – SUDECO Ingénierie

Avis favorable sur l'esquisse présentée.

Hors lotissements : Bureaux en remplacement du garage

Le projet architectural présenté par M. Monfrini reçoit l'avis favorable du Comité de Pilotage. L'alignement du trottoir sur les aménagements voisin sera réalisé à cette occasion.

4- RETROCESSION DES VIABILITES ACHEVEES

La Commune de Saint Aunès transmettra à Hérault Aménagement l'avis de sa Police Municipale sur la signalisation routière dans le parc d'activités.

Hérault Aménagement transmettra la liste des réserves à la Commune et la Communauté de Communes, accompagnée du procès verbal de remise d'ouvrages.

5- MODIFICATION DU PLU

La Commune a communiqué à Hérault Aménagement le projet de modification du PLU pour avis (hauteur, prospects, alignement sur A9, stationnement).

[Hors réunion : Une réunion de travail s'est tenue en mairie le 15 septembre 2009. Un nouveau projet a été transmis à la Commune et Hérault Aménagement.]

6- PROJET ORCHESTRA

L'enquête publique au titre des installations classées se tiendra du 5 octobre au 6 novembre 2009.

Les permanences du Commissaire Enquêteur en mairie de Saint-Aunès sont les suivantes :

- *lundi 5 octobre de 9h00 à 12h00,*
- *samedi 17 octobre de 9h00 à 12h00,*
- *vendredi 6 novembre de 14h00 à 17h00.*

Des permanences intermédiaires seront assurées en mairies de Baillargues, Vendargues et Castries.

Hérault Aménagement se rendra à la première permanence pour rencontrer le Commissaire Enquêteur.

7- AMENAGEMENT D'UN PARKING

La Ville de Saint Aunès propose d'étudier la possibilité d'aménagement en parking d'un délaissé de la ZAC, le long du supermarché ALDI en cours de construction.

Hérault Aménagement demandera à l'atelier COSTE d'étudier cette possibilité. ».

CULTURE
Cécile PÉREYRON

A ce jour, 250 personnes se sont inscrites à la médiathèque portant le nombre d'abonnés à environ 650.

Les expositions de peinture commencent mardi à la médiathèque avec Madame Lucie Sanchez. Vernissage le vendredi 25 à 18 heures.

Durant tout le mois de septembre thématique « grand nord » avec une exposition « L'ours polaire et l'explorateur » et une conteuse mercredi 16 septembre à 15 h, « Inuk, contes arctiques » accompagnée à la contrebasse.

Le 19 septembre pour les journées du patrimoine, exposition de cartes postales, photos et diaporama sur le vieux Saint-Aunès.

Aux vacances de la Toussaint, mardi 27 octobre et mardi 3 novembre après midi et jeudi 29 octobre matin, atelier dessins et découpages sur le thème des monstres.

Le 9 novembre exposition de livres et photos pour les 20 ans de la chute du mur de Berlin.

Du 23 au 27 novembre pour la semaine des droits de l'enfant, exposition de livre sur le thème qui sera traité avec les écoles.

Semaine du 23 au 27 novembre, thème sur les animaux d'ornement, poules, lapins, pigeons, canards à l'occasion de l'exposition avicole à la salle polyvalente.

Aux vacances de Noël, le mardi 22 décembre à 18 heures, nocturne des enfants sur le thème Noël dans le monde (contes...)

Seront proposées également des initiations à l'informatique.

Distribution des agendas 3^{ème} trimestre. (rajouter un tournoi de foot débutants et poussins le 3 octobre)

INTERCOMMUNALITÉ

I - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de l'Etang de l'Or [S.I.V.O.M.]

Madame le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que le bilan de fonctionnement 2008 du Syndicat est mis à la disposition des Membres du Conseil Municipal, ainsi que des Concitoyens.

II - Comité de Communes du Pays de l'Or [C.C.P.O.]

Madame le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est à la disposition des Membres du Conseil Municipal ainsi que de nos concitoyens.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 H 30**